

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le mercredi 6 décembre 2023

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 6 décembre 2023, à 20h00, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance. *est absente et est remplacée par Mme Marie-Maud Chevrier, adjointe à la direction générale.*
Mme Lina Labbé, préfète, souh^{te} la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

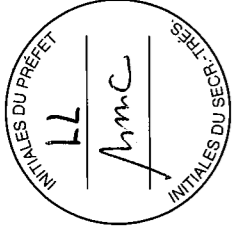
Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 22 novembre 2023
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 22 novembre 2023
5. Évaluation foncière 2024-2029 – Octroi d'un contrat
6. Certificats de conformité – Village de Sainte-Pétronille
 - Règlement 463 : Plan d'urbanisme
 - Règlement 464 : Règlement de zonage
 - Règlement 465 : Règlement de lotissement
7. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil en 2024
8. Transport collectif – Droits d'accès 2024 - Suspension
9. Horaire du bureau pendant la période des Fêtes
10. Adoption des dépenses du mois de novembre 2023
11. Correspondance
12. Varia
13. Période de questions
14. Levée de la réunion

Résolution 2023-12-158

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout des points :

- 12.1 Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans - Protocole d'entente 2014 – Addenda ;
- 12.2 Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans - Protocole d'entente 2016 – Addenda ;
- 12.3 Matières putrescibles – Date de début de collectes ;
- 12.4 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Programme de traitement des matières organiques



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

par biométhanisation et compostage - volet 2 :
Acquisition d'équipements de collecte de matières
organiques résidentielles ;

N° de résolution

ou annotation

12.5 Carte et guide touristique – Conception – Octroi d'un
contrat de gré à gré ;

Le point 12. Varia demeure ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 22 novembre 2023

Résolution 2023-12-159

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est résolu à
l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le
22 novembre 2023, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 22 novembre 2023

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5• Évaluation foncière 2024-2029 – Octroi d'un contrat

Résolution 2023-12-160

Attendu que la MRC a lancé sur le Système électronique
d'appel d'offres du Gouvernement du Québec le 2 novembre
2023, un appel d'offres pour services professionnels en
évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31
décembre 2029 ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel
d'offres, une seule proposition et que celle-ci s'est avérée
conforme ;

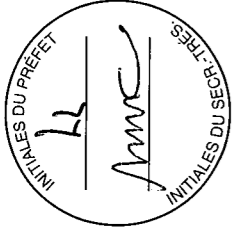
Attendu que la proposition soumise a été évaluée par un
comité composé de Mmes Michelle Moisan et Nathalie Paquet
ainsi que M. Marco Langlois, respectivement directrices et
directeur de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans,
du village de Sainte-Pétronille et de la municipalité de Saint-
François-de-l'Île-d'Orléans ;

Attendu que la proposition a été évaluée selon une grille
d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux
enveloppes ;

Attendu que ladite firme a obtenu le pointage final suivant :

Soumissionnaire	Évaluation Qualitative (A)	Prix (B)	Pointage final	Rang final
Groupe Altus	92	1 998 806 \$	0,7104	1

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il
est résolu à l'unanimité :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- D'octroyer le contrat pour services professionnels en évaluation foncière au Groupe Altus Limitée pour une somme de 1 998 806 \$ (excluant les taxes applicables) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029, conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 1^{er} décembre 2023 ;
- Que copie de la présente résolution soit transmise au soumissionnaire ayant déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offre.

6. Certificats de conformité – Village de Sainte-Pétronille

- Règlement 463 : Plan d'urbanisme
- Règlement 464 : Règlement de zonage
- Règlement 465 : Règlement de lotissement

Résolution 2023-12-161

Attendu que le règlement 2018-01 (Règlement de remplacement du règlement 2015-03 assurant la conformité aux orientations gouvernementales) de la MRC est entré en vigueur le 10 août 2018 ;

Attendu que le village de Sainte-Pétronille doit assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme au Schéma d'aménagement révisé 2001 de la MRC ;

Attendu que le village de Sainte-Pétronille a profité de l'occasion pour réviser le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme ;

Attendu que le village a adopté le règlement 463 visant à réviser le Plan d'urbanisme ;

Attendu que le village a adopté le règlement 464 visant à réviser le Règlement de zonage ;

Attendu que le village a adopté le règlement 465 visant à réviser le Règlement de lotissement ;

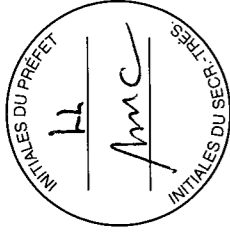
Attendu que ces règlements doivent obtenir l'approbation de la MRC quant à leur conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 ;

Attendu qu'aucun élément nettement incompatible ou contradictoire ou qui risquerait de compromettre la mise en œuvre des objectifs poursuivis par le Schéma d'aménagement révisé 2001 n'a été recensé au règlement 463 ;

Attendu qu'aucun élément incompatible n'a été recensé dans les règlements 464 et 465 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans approuve la conformité au Schéma d'aménagement révisé 2001 des règlements 463, 464 et 465 du village de Sainte-Pétronille.

7. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil en 2024



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2023-12-162

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Conseil en 2024, tel que modifié, étant convenu que celui-ci sera publié sur le site Web de la MRC et aux endroits habituels de diffusion (babillards à la MRC et près des boîtes postales).

8• Transport collectif – Droits d'accès 2024 - Suspension

Résolution 2023-12-163

Considérant que les municipalités de l'Île d'Orléans et la Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Île-d'Orléans ont adopté une résolution identifiant Développement Côte-de-Beaupré (CLD) comme délégué en matière de transport collectif et adapté ;

Considérant que Développement Côte-de-Beaupré organise, sous la dénomination sociale de PLUmobile - Organisateur de déplacements, le transport collectif et adapté ;

Considérant que Développement-Côte-de-Beaupré offre les services de transport adapté et de transport collectif régional par l'entremise de PLUmobile depuis 2011 et que la MRC appuie financièrement PLUmobile - Organisateur de déplacements ;

Considérant qu'il y aurait lieu de réviser la tarification à la suite de la diminution de l'utilisation du transport collectif à l'Île d'Orléans depuis la pandémie de Covid-19, pour stimuler son utilisation, notamment par les résidents ;

Considérant que la suspension de l'application de la tarification du transport collectif sur la Côte-de-Beaupré et à Boischatel a permis d'accroître l'achalandage de manière significative ;

Considérant que la contribution des usagers sera compensée par une contribution supplémentaire de 20 000 \$ du Fonds région et ruralité, en plus de celle de 27 000 \$ déjà budgétée ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans suspende l'application de la tarification du transport collectif pour l'année civile 2024.

9• Horaire du bureau pendant la période des Fêtes

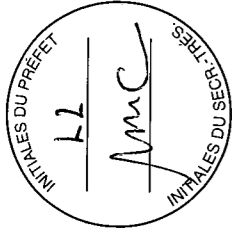
Résolution 2023-12-164

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que les bureaux de la MRC soient fermés du 25 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement.

10• Adoption des dépenses du mois de novembre 2023

Résolution 2023-12-165

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de novembre 2023, lesquelles s'élèvent à 253 909,75 \$.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

11• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

12• Varia

12.1 Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans - Protocole d'entente 2014 – Addenda

Résolution 2023-12-166

Attendu que le CLD de l'Île d'Orléans et Le Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans ont signé le 20 février 2014 un protocole d'entente ayant pour objet l'octroi d'une aide financière pour l'achat de gradins démontables en aluminium ;

Attendu que l'article 5. Cession de ladite entente est toujours en vigueur ;

Attendu que le 1^{er} janvier 2016, les activités du CLD de l'Île d'Orléans ont été rapatriés au sein de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Attendu que la MRC a été avisée que Le Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans a été transmis à Productions Orléans à l'automne 2023 ;

Attendu que la MRC a été avisée que les co-directeurs du Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans, MM. Sébastien Dorval et Claude Montigny, ont été remplacés à l'automne 2023 par deux nouveaux co-directeurs de Productions Orléans, soit Mme Catherine Simard et M. Alex Desmarais ;

Attendu qu'à cette fin, il y a lieu de modifier le protocole d'entente ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que La MRC de L'Île-d'Orléans :

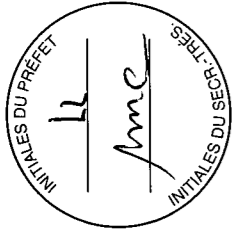
- Procède à la signature de l'addenda 2023 au Protocole d'entente 2014, tel que présenté ;
- Autorise Mmes Lina Labbé, préfète, et Chantale Cormier, directrice générale, à signer ledit addenda 2023.

12.2 Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans - Protocole d'entente 2016 – Addenda

Résolution 2023-12-167

Attendu que la MRC de L'Île-d'Orléans et Le Nouveau Théâtre de l'Île d'Orléans ont signé le 31 mars 2016 un protocole d'entente ayant pour objet l'octroi d'une aide financière pour l'achat d'une scène modulable nécessaire à la mise à niveau de la salle de spectacle ;

Attendu que l'article 5. Cession de ladite entente est toujours en vigueur ;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

Attendu que la MRC a été avisée que Le Nouveau Théâtre de l'île d'Orléans a été transmis à Productions Orléans à l'automne 2023 ;

Attendu que la MRC a été avisée que les co-directeurs du Nouveau Théâtre de l'île d'Orléans, MM. Sébastien Dorval et Claude Montigny, ont été remplacés à l'automne 2023 par deux nouveaux co-directeurs de Productions Orléans, soit Mme Catherine Simard et M. Alex Desmarais ;

Attendu qu'à cette fin, il y a lieu de modifier le protocole d'entente ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que La MRC de L'Île-d'Orléans :

- Procède à la signature de l'addenda 2023 au Protocole d'entente 2016, tel que présenté ;
- Autorise Mmes Lina Labbé, préfète, et Chantale Cormier, directrice générale, à signer ledit addenda 2023.

12.3 Matières putrescibles – Date de début de collectes

Résolution 2023-12-168

Considérant que la MRC a signé avec la ville de Québec en novembre 2023 une Entente intermunicipale concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la ville de Québec ;

Considérant que les installations de la ville sont prêtes à recevoir les matières putrescibles générées par les citoyens de l'île d'Orléans ;

Considérant que la MRC doit avoir mis en place une collecte de résidus alimentaires avant le 1^{er} juillet 2024 pour être éligible à la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;

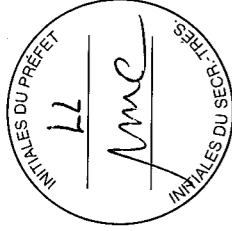
Considérant qu'il y a lieu de déterminer la date ciblée pour le démarrage des collectes des matières putrescibles à l'île d'Orléans ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la date ciblée pour le démarrage des collectes des matières putrescibles à l'île d'Orléans soit fixée au 1^{er} mai 2024.

12.4 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage - volet 2 : Acquisition d'équipements de collecte de matières organiques résidentielles

Résolution 2023-12-169

Considérant que la MRC a signé avec la ville de Québec en novembre 2023 une Entente intermunicipale



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

concernant la fourniture de services en matière de disposition de certaines matières résiduelles dans les installations de la ville de Québec, y compris les matières organiques ;

Considérant que le volet 2 du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs peut octroyer une aide financière pour l'acquisition d'équipements de collectes des résidus alimentaires ;

Considérant que la MRC veut acquérir des poubelles de cuisine et des sacs mauves en vue de les distribuer aux citoyens de l'Île d'Orléans pour la mise en place de la collecte des matières putrescibles ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que La MRC de L'Île-d'Orléans :

- Dépose une demande d'aide financière au volet 2 du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'acquisition d'équipements de collectes des résidus alimentaires ;
- Autorise la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tous les documents afférents.

12.5 Carte et guide touristique – Conception – Octroi d'un contrat de gré à gré

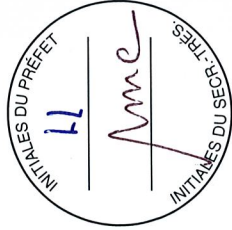
Résolution 2023-12-170

Considérant le contrat octroyé à Caméléon pour la refonte du guide et de la carte touristique 2022-2023 le 9 juin 2021 via la résolution 2021-06-90 ;

Considérant que des ajustements sont requis annuellement au niveau du contenu et de la mise en page de ces outils touristiques ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** :

- D'octroyer un contrat de gré à gré à Caméléon pour la mise à jour du guide touristique 2024-2025, moyennant des honoraires de 10 500 \$, plus les taxes applicables, à même le budget 2024 de la MRC ;
- D'octroyer un contrat de gré à gré à Caméléon pour la mise à jour de la carte touristique 2024-2025, moyennant des honoraires de 2 650 \$, plus les taxes applicables, à même le budget 2024 de la MRC ;
- Autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer tout document afférent.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

13. Période de questions

N° de résolution
ou annotation

Aucune question n'est soulevée.

14. Levée de la réunion

Résolution 2023-12-171

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est résolu à l'unanimité de lever la réunion à 20h10.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 7 février 2024 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

AmChevrier
~~Chantale Cormier~~ *Maud Chevrier* Lina Labbé
~~Directrice générale-Greffière-trésorière~~ Préfète
Adjointe à la direction générale